

# Verniolle Info Actus Mairie

Consultez le site de la mairie : Verniolle.fr

Et la Page Facebook Mairie de Verniolle

## VOS ELUS :

Numen MUNOZ	Maire
Henriette MANDEMENT	1ère Adjointe
Jean-Louis DELORD	2ème Adjoint
Nathalie AUTHIE	3ème Adjointe
Lionel OLIVIER	4ème Adjoint
Erika REDONDO	Serge GUIOTTE
Jeanne AUBRY	Brice CHINAUD
Christiane VIDAL	Cédric MUNOZ
Nadia FLEURY	Hervé ACRICHE
Martine CAROL	Pascal FEGEL
Anne BONNEILH	Robert PEDOUSSAT
M.Christine DALIOT	Gérard ROGGERO

Des changements à la Mairie : les panneaux d'information descendus pour être accessibles à tous ; de nouvelles zones d'affichage dédiées aux associations du village ; un agenda mensuel disponible en lecture sur la porte d'entrée ; un pôle accueil redéfini ; un lieu de communication et d'information dès l'entrée ; une volonté d'être disponible et à l'écoute qui se traduit par l'accompagnement et l'aide des Verniollais ; une réponse quasi-immédiate aux demandes et suggestions inscrites dans le cahier de communication... Bientôt un pôle 'écrivain public' et accès à Internet...

### Les prochains conseils municipaux

Samedi 24 Mai	9 h
Lundi 23 Juin	20 h 30
Samedi 19 juillet	9 h

### Les réunions à venir

Vie associative	Lundi 16 juin 18 h 30
Jeunesse	En attente des demandes

### Les référents de quartier :

Interlocuteurs privilégiés entre les Verniollais et les élus, ils sont à votre écoute pour tout ce qui concerne l'environnement de votre quartier et le cadre de vie : voirie, stationnement, sécurité, propreté, citoyenneté... Ils peuvent aussi faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Ils sont informés des projets communaux. Ils sont les facilitateurs du bien-vivre ensemble.

Une carte des 13 quartiers et les coordonnées des référents qui se sont manifestés sont disponibles en Mairie et bientôt sur le site du village.

**FIN MAI, PARUTION DE LA FEUILLE D'AULNE Nouvelle version**  
Adressez-nous vos articles, les animations à venir, vos suggestions...

*Les 28 associations verniollaises, dynamiques, motivées ont été reçues par la Commission Vie associative, Culture et Communication. Des questions et leurs réponses, des subventions renouvelées, des projets à formaliser, de l'écoute mutuelle, de la transparence et de l'équité dans les relations à venir, de la mutualisation et des échanges à organiser. La prochaine réunion préparera le Forum des Associations de septembre et organisera la répartition des salles. H.M.*

## EDITO Le vote du 1er budget

Le budget ou plutôt les budgets de la commune ont été présentés au conseil municipal du 25 avril.

**Le budget principal** se décompose en fonctionnement et investissement.

**Le fonctionnement** fait apparaître une charge de personnel de 983 628 € **équivalent à la moitié** environ du budget ; les charges de gestion courante et à caractère général (chauffage, électricité, petits équipements, entretien, équilibrage des budgets de la cantine et de l'eau...) s'élèvent à 484 848 € et les charges financières (intérêts d'emprunts, indemnités à la communauté des communes, dépenses imprévues...) à 163 293 €. Ce qui permet de reverser 408 000 € à la section investissement.

**Les recettes** sont assurées par les impôts locaux et taxes pour un montant de 880 450 €, les produits de services et divers (377 280 €), subventions (446 694 €), et l'excédent de fonctionnement (335 345 €).

**Les dépenses d'investissement** sont essentiellement partagées entre le remboursement du capital des emprunts avec la voirie (467 080 €) et les **projets en cours** comme la réfection du toit de l'école maternelle (108 372 €), **en prévision** comme l'aménagement de la place du lavoir (45 000 €) ou l'entretien des bâtiments (Foyer rural, ancienne mairie, accès handicapés à la poste, poursuite du PAE du Mied des Vignes... 138 595 €)

**Les recettes d'investissement** sont amenées par la contribution du budget de fonctionnement (408 000 €), le solde des opérations précédentes (91 033 €), diverses taxes (aménagement, TVA, autres subventions... 238 400 €), des subventions pour l'aménagement de la place du lavoir (12 000 €) et du toit de l'école maternelle (25 000€).

**Le budget de l'eau**, même s'il laisse apparaître un déficit d'environ 60 000 €, le résultat de cette année semble s'améliorer grâce à la réussite de la campagne de recherche des fuites.

**Le conseil a décidé de ne pas augmenter les redevances** : le m<sup>3</sup> d'eau potable reste à 1,30 € et le m<sup>3</sup> d'eau usée à 0,50 €.

La question de la mise en conformité du lagunage sera pourtant très rapidement à prendre en compte et le conseil étudie différentes possibilités pour limiter les frais. **Les budgets du restaurant** (scolaire et clients) nécessitent l'apport d'une subvention de respectivement 43 000 € et 10 000 € pour être équilibrés. Il s'agit de prévisions conformes voire inférieures dans la totalité au réalisé 2013. Le déficit du restaurant scolaire est **pour la moitié environ dû à la prise en charge par la collectivité** d'une partie non négligeable du prix des repas des élèves verniollais. Les membres de la commission des finances vont réétudier le prix du repas pour les Verniollais en respectant la volonté politique en place depuis longtemps **sur l'aspect social** d'une partie de la subvention.

En conclusion, le conseil municipal a voté ces budgets à l'unanimité **sans augmentation des taux des impôts ni du prix de l'eau**. J.L. D.

### L'Ecole Maternelle :

L'école maternelle fait l'objet d'une mesure de **blocage en fermeture** pour une de ses classes. (Décision du CDEN du 17/04/2014). L'adjointe en charge de la vie éducative -écoles et Alae- et le Maire ont obtenu un rendez-vous avec l'Inspection académique après plusieurs réunions préparatoires avec la Directrice de l'école et les parents d'élèves. Vous trouverez la partie du compte rendu de cette réunion en rapport avec la mesure administrative au **verso de cette feuille**.

**Les conseillers délégués : Serge GUIOTTE Délégué à la sécurité**

**Hervé ACRICHE : Délégué aux travaux et à la gestion du personnel communal**

**Compte rendu de la rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale**  
**Le lundi 28 avril 2014 en présence de Numen MUNOZ, Maire et de Nathalie AUTHIE,**  
**adjoindte en charge de la Vie éducative, Ecoles et Alae**

**Dossier Ecole Maternelle :**

L'Inspectrice nous explique que la mesure de « blocage en fermeture » dont fait l'objet aujourd'hui l'Ecole maternelle de Verniolle était prévisible et aurait pu être anticipé par l'ancienne municipalité ; une rencontre ayant eu lieu entre l'Inspection, le Maire et l'adjoint précédents dont l'objectif avait été de mettre en garde la municipalité sur une éventuelle fermeture de classe de l'Ecole maternelle.

**Les motifs invoqués en leur temps étaient :**

- une observation d'effectifs en baisse sur la commune depuis trois ans (les cohortes montraient une baisse linéaire de 8 élèves par an) enfants extérieurs à la commune.
- un parc locatif restreint, l'accès à la propriété sur Verniolle étant priorisé.

**Réponse de la Municipalité en place à l'époque :**

- peu de locatif, car municipalité a fait un choix de qualité de vie
- aujourd'hui tout le monde peut accéder à la propriété
- « Combien d'enfants vous faut-il pour laisser la classe ouverte ? » question récurrente au cours de l'entretien de l'ancien Maire.

Un comptage a été fait visiblement en septembre 2013 à l'issue duquel l'Inspectrice de l'Education Nationale avait réitéré la préconisation d'une fermeture de classe à la rentrée 2014. Elle avait également alerté l'ancienne municipalité sur les incidences de la modification du Plan Local d'Urbanisme. Elle préconisait un développement de la mixité et du locatif afin de maintenir et faire venir une population jeune.

L'état des lieux de l'Inspectrice nous a laissé un court instant sans voix !

Elle est consciente de la difficulté de notre équipe à reprendre un tel dossier ; mais son rôle est de se baser sur des chiffres et des faits.

Il y aurait sur l'Ecole maternelle, 15 enfants extérieurs à la commune. Si on les soustrait aux 83 prévisionnels remontés à l'IA, le chiffre qui ressort ne justifie pas les 4 classes.

De plus, environ 5 enfants sont de Varilhes. Or l'Ecole maternelle du centre de Varilhes souffre d'une diminution notable de son vivier.

L'Ecole maternelle de Verniolle laisse apparaître une moyenne de 20,75 enfants par classe. Dans les autres communes, elle est d'environ 28 enfants par classe. Avec 3 classes ouvertes sur le village, on arrive à 28 enfants par classe. C'est ce qui a été démontré !

Nous avons signalé que nous ne pouvions par revenir sur les dérogations accordées par le passé, Toutefois, nous avons assuré qu'à l'avenir nous serions vigilants et que les défraiements pour la scolarisation d'enfants extérieurs à la commune seraient demandés systématiquement. Nous avons également confirmé que la municipalité était consciente de la nécessité de développer le parc locatif.

De plus nous avons évoqué la possibilité de prendre en charge à Verniolle le dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans, comme le préconise le ministère de l'Education nationale. L'Inspectrice nous a fait remarquer que l'objectif majeur de ce dispositif est de rapprocher de l'école un public scolaire éloigné. Or à Verniolle nous n'avons pas cette demande. Nous avons argumenté en invoquant l'ensemble des structures présentes sur le village (crèche, écoles à proximité) et les 17 enfants de la toute petite section.

Un comptage des enfants aura donc lieu au mois de septembre 2014. Les chiffres seront remontés à l'Inspection d'Académie et le Comité Technique examinera au vu de ces nouveaux éléments le maintien ou pas de la décision pour chaque commune concernée. En ce qui concerne Verniolle, le nombre d'inscrits n'est pas actuellement synonyme de réouverture ! Il faudra encore défendre nos postes et présenter nos arguments. C'est ce que nous ferons avec les parents d'élèves, l'équipe éducative de Verniolle et l'ensemble des Verniollais.